

## CONSEIL MUNICIPAL DU 09 SEPTEMBRE 2024

La convocation a été envoyée individuellement à chaque conseiller le mardi 3 septembre 2024 pour le lundi 9 septembre 2024 à 20h30.

### Ordre du jour :

- 1 Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- 2 Participation aux frais de fonctionnement 2023/2024 de l'école publique de Châtelaudren-Plouagat
- 3 Participation financière 2023/2024 pour l'achat de clés USB pour les élèves de CM2 à la commune de Châtelaudren-Plouagat
- 4 Participation aux frais de transport scolaire 2023 à la commune de Châtelaudren-Plouagat
- 5 Participation aux frais de fonctionnement 2023/2024 de l'école privée Sainte-Thérèse de Châtelaudren-Plouagat
- 6 Participation aux frais de fonctionnement 2023/2024 de l'école publique du Merzer
- 7 Subvention complémentaire 2024 Comice Agricole
- 8 Avancement des travaux et projets
- 9 Questions diverses

---

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi neuf septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-KERDANIEL, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Baptiste LE VERRE, Maire.

Présents : Jean-Baptiste LE VERRE, Stéphane BARBIER, Patrick BOURBLANC, Yann FRABOULET, Yvon LE CUN, Sylvain FRELAUT, Pascal LEMARCHAND, Claudie LE MEHAUTE, Magali LISCORNET, Marine SALAÛN, Yoann MOTTAIS.

Absents : Benoit DUCHEMIN, excusé et pouvoir à Claudie LE MEHAUTE  
Laure AUREGAN, excusée et pouvoir à Jean-Baptiste LE VERRE  
Mélanie HENRY, non représentée

Secrétaire de séance : Yvon LE CUN

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Participation aux frais de transport scolaire 2023 à la commune de Châtelaudren-Plouagat – Approuvé.

### **DCM2024/056 : APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2024**

Vote Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire soumet pour approbation le procès-verbal du conseil municipal du 22 juillet 2024 et invite les membres présents à faire part de leurs observations.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **ADOpte le procès-verbal du 22 juillet 2024.**

### **DCM2024/057 : PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT 2023/2024 DE L'ECOLE PUBLIQUE DE CHATELAUDREN-PLOUAGAT**

Vote Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande formulée par la commune de Châtelaudren-Plouagat concernant la participation aux frais de fonctionnement des élèves habitant la commune de Saint-Jean-Kerdaniel et scolarisés dans les écoles pour l'année 2023-2024.

Il est précisé que le coût moyen départemental pour l'année scolaire 2023-2024 est de :

- Pour un élève de maternelle : 1 600,00 €
- Pour un élève d'élémentaire : 530,00 €

A savoir que cette demande, concerne pour les classes bilingues à l'école publique, 1 élève de maternelle pour un montant de 2 338,96 € et 3 élèves d'élémentaire pour un montant de 950,55 € :

- Un coût moyen de 2 338,96 € par élève de maternelle bilingue ;
- Un coût moyen de 316,85 € par élève d'élémentaire bilingue.

Elle concerne également 18 élèves de maternelle à l'école publique pour un montant de 26 372,88 € et 29 élèves d'élémentaire à l'école publique pour un montant de 10 608,78 € :

- Un coût moyen de 1 465,16 € par élève de maternelle ;
- Un coût moyen de 365,82 € par élève d'élémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE de participer aux frais de fonctionnement 2023-2024 des classes bilingues de l'école publique de Châtelaudren-Plouagat comme suit :**
  - o 2 338,96 € par enfant de maternelle (1)
  - o 316,85 € par enfant d'élémentaire (3)
  - soit 3 289,51 € ;
- **DECIDE de participer aux frais de fonctionnement 2023-2024 de l'école publique de Châtelaudren-Plouagat comme suit :**
  - o 1 465,16 € par enfant de maternelle (18)
  - o 365,82 € par enfant d'élémentaire (29)
  - soit 36 981,66 € ;
- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer le versement correspondant, en attirant l'attention sur la nécessité de contenir le montant des dépenses en maternelle bilingue.**

#### **DCM2024/058 : PARTICIPATION FINANCIERE 2023-2024 POUR L'ACHAT DE CLES USB POUR LES ELEVES DE CM2 A LA COMMUNE DE CHATELAUDREN-PLOUAGAT**

Vote Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de la commune de Châtelaudren-Plouagat quant à la participation pour l'achat de clés USB remises à chaque élève de CM2 pour son entrée en 6<sup>ème</sup> au collège. Pour l'année scolaire 2023-2024, cette demande concerne 6 élèves de la commune de Saint-Jean-Kerdaniel pour un montant de 8,71 € par enfant, soit un total de 52,26 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE de financer les clés USB pour les 6 élèves de CM2 domiciliés sur la commune pour l'année scolaire 2023-2024, pour un montant de 8,71 € par enfant, soit un total de 52,26 € ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.**

#### **DCM2024/059 : PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE 2023 A LA COMMUNE DE CHATELAUDREN-PLOUAGAT**

Vote Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'un service de transport scolaire est assuré pour les élèves de Châtelaudren-Plouagat et de Saint-Jean-Kerdaniel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer la somme de 50,00 € au titre d'une subvention complémentaire 2024 au Comice Agricole ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser la somme correspondante.

## **AVANCEMENT DES TRAVAUX ET PROJETS**

### 1. Ti Blazenn

Le porteur de projet continue d'avancer, notamment sur l'aspect financier (budget prévisionnel). Des travaux doivent être réalisés pour la mise aux normes (réception du public) ainsi que sur le plan de la sécurité. Une ouverture du restaurant pourrait intervenir au 1<sup>er</sup> novembre si les travaux pouvaient être réalisés rapidement.

### 2. Travaux de l'église

- \* Réunion de chantier le vendredi 6 septembre.
- \* Démarrage des travaux le 11 septembre avec une fin prévue pour mi-décembre.
- \* Prochaine réunion de chantier : le 20 septembre à 9h30.
- \* Cloches : marché non attribué. Diagnostic effectué par un artisan de Bringolo et cloche réparée (l'autre est en bon état). Contrat d'entretien avec l'entreprise BODET à dénoncer pour changer de prestataire au 01/01/2025.

### 3. Aménagement du bas du bourg

Interrogation sur la nature des travaux à entreprendre : murs abattus par Raymond et Patrick.  
3 entreprises ont été sollicitées pour une proposition d'aménagement : deux ont répondu et le 3<sup>e</sup> devis est en attente.

### 4. Projet du cheminement doux

- \* Maîtrise d'œuvre confiée au Cabinet ING Concept qui a présenté son projet découpé en 3 phases :
  - Parc Connan / Kerouriou : Début de travaux en début d'année 2025, sans besoin d'acquisition foncière ;
  - Kerouriou / Kerdern : nécessité de réaliser des acquisitions foncières et de prévoir un aménagement d'une zone de covoiturage et des arrêts de bus ;
  - Parc Connan / Saint-Guignan : Pour résoudre le problème des emprises foncières, il est proposé de recouvrir les douves par une sorte de caillebotis (béton ou bois ?).
- \* Subventions à solliciter dès la finalisation du projet et lancement de la consultation des entreprises.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Bulletin municipal  
Rédaction des articles en cours. Bouclage pour la fin de semaine.
- Commémoration des 80 ans de la Libération  
Pour marquer l'évènement à Saint-Jean-Kerdaniel, il est proposé d'étoffer la cérémonie du 11 Novembre.
- Mardis au Clair de Lune  
Participation remarquée à Saint-Jean-Kerdaniel.
- Panneaux photovoltaïques  
Installés sur la salle des fêtes. Travaux rapides et efficaces, validés par SOCOTEC, raccordement à venir.

2 enfants de la commune sont concernés pour la période de janvier à septembre 2023 et 8 enfants pour la période de septembre à décembre 2023, ce qui représente une somme de 1 007,35 € à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la délibération de la commune de Châtaudren-Plouagat fixant le montant de la participation de la commune de Saint-Jean-Kerdaniel pour le transport scolaire de janvier à décembre 2023 à 1 007,35 € ;
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour le règlement de la somme correspondante.

**DCM2024/060 : PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT 2023/2024 DE L'ECOLE PRIVEE SAINTE-THERESE DE CHATELAUDREN-PLOUAGAT**

Vote Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande formulée par l'école Sainte-Thérèse de Châtaudren-Plouagat concernant la participation aux frais de fonctionnement des élèves habitant la commune de Saint-Jean-Kerdaniel et scolarisés dans cette école.

Pour rappel, la commune de Saint-Jean-Kerdaniel a participé à l'école publique de Châtaudren-Plouagat, pour l'année scolaire 2023-2024, comme suit :

- 1 465,16 € pour les élèves de maternelle ;
- 365,82 € pour ceux de l'école élémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de participer aux frais de fonctionnement 2023-2024 de l'école Sainte-Thérèse de Châtaudren-Plouagat sur les mêmes bases que la participation versée à la commune de Châtaudren-Plouagat pour l'école publique :
  - o 1 465,16 € par enfant de maternelle (7)
  - o 365,82 € par enfant d'élémentaire (4)soit 11 719,40 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer le versement correspondant.

**DCM2024/061 : PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT 2023/2024 DE L'ECOLE PUBLIQUE DU MERZER**

Vote Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

La Commune de Le Merzer a transmis sa demande de participation aux frais de scolarité pour les enfants de Saint Jean-Kerdaniel scolarisés à l'école publique du Merzer. 5 enfants de maternelle sont concernés.

Le montant des frais de fonctionnement est de 1 100 € pour un enfant scolarisé en maternelle, le total à verser à la Commune du Merzer au titre de l'année scolaire 2023-2024 est donc de 5 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de verser la somme de 5 500 € à la Commune du Merzer au titre des frais de fonctionnement 2023-2024.

**DCM2024/062 : SUBVENTION COMPLEMENTAIRE 2024 COMICE AGRICOLE**

Vote Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire propose que soit attribuée une subvention complémentaire à celle déjà accordée au Comice Agricole pour l'année 2024.

Yoann MOTTAIS, concerné par son appartenance au Comice Agricole, n'a pas pris part au vote.

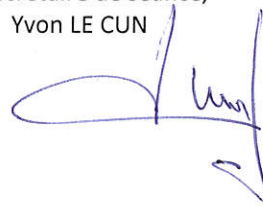
- Tour du Leff  
Proposition de Leff Armor Communauté : 21 septembre, de 9h00 à 12h00.
- CME : Prochaine réunion le samedi 21 septembre à 10h00.
- Conseil Municipal : Prochaine réunion le 21 octobre.

La séance est levée à 22h15.

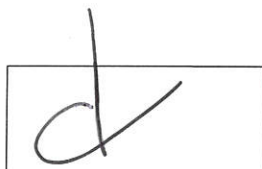
Le Maire,  
Jean-Baptiste LE VERRE



Le secrétaire de séance,  
Yvon LE CUN



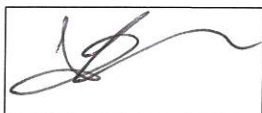
LE VERRE Jean-Baptiste  
Maire



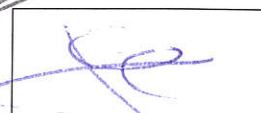
BARBIER Stéphane



BOURBLANC Patrick



FRABOULET Yann



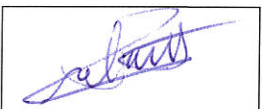
AUREGAN Laure

Pouvoir à  
Jean-Baptiste LE VERRE

DUCHEMIN Benoit

Pouvoir à  
Claudie LE MEHAUTE

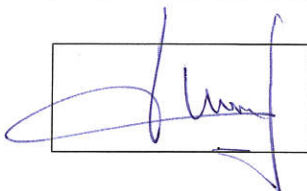
FRELAUT Sylvain



HENRY Mélanie

Absente

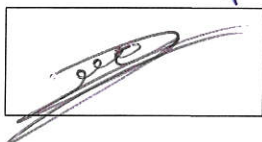
LE CUN Yvon  
Secrétaire de séance



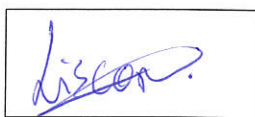
LE MEHAUTE Claudie



LEMARCHAND Pascal



LISCORNET Magali



MOTTAIS Yoann



SALAÜN Marine



**NUMEROTATION DES DELIBERATIONS DU 09 SEPTEMBRE 2024**

|             |  |
|-------------|--|
| DCM2024/056 | Approbation du procès-verbal du 22 juillet 2024  |
| DCM2024/057 | Participation aux frais de fonctionnement 2023/2024 de l'école publique de Châtelaudren-Plouagat                         |
| DCM2024/058 | Participation financière 2023/2024 pour l'achat de clés USB pour les élèves de CM2 à la commune de Châtelaudren-Plouagat |
| DCM2024/059 | Participation aux frais de transport scolaire 2023 à la commune de Châtelaudren-Plouagat                                 |
| DCM2024/060 | Participation aux frais de fonctionnement 2023/2024 de l'école privée Sainte-Thérèse de Châtelaudren-Plouagat            |
| DCM2024/061 | Participation aux frais de fonctionnement 2023/2024 de l'école publique du Merzer  |
| DCM2024/062 | Subvention complémentaire 2024 Comice Agricole   |